ART. 3 N° 1293

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1293

présenté par Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Kamardine, Mme Alexandra Martin et Mme Corneloup

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lutter contre la généralisation du port du bracelet électronique qui tend à se substituer à la détention provisoire.